

Campagne d'information sur le nucléaire en Province de Hainaut : les précisions du Gouverneur

La campagne d'information « Que faire en cas d'accident nucléaire ? » organisée par le SPF Intérieur et l'Agence Fédérale de Contrôle Nucléaire (AFCN) nous concerne tous. Elle a pour but d'informer la population, en particulier les riverains de sites concernés, quant aux actions de protection à prendre en cas d'accident de ce type.

Le Gouverneur de la Province de Hainaut, Claude Durieux, rappelle que parmi les quatre sites nucléaires importants du pays, l'Institut national des Radio-éléments (IRE) est situé en Hainaut, à Fleurus. Dès lors, dans la zone de 10 Km autour de l'IRE des actions de protection (mises à l'abri, prise de comprimés d'iode) sont prévues.

Conformément au Plan national d'Urgence Nucléaire, une zone de pré-distribution de comprimés d'iode stable a notamment été déterminée. Les codes postaux ont été pris comme référence à cette fin : dès qu'un code postal se trouve dans la zone nucléaire, tout le code postal est inclus dans la zone de pré-distribution.

Pour le site de Fleurus, cela concerne 13 communes, totalisant près de 395 000 habitants, dont 9 sont situées en province de Hainaut : Pont-à-Celles, Les Bons Villers, Fleurus, Gerpennes, Courcelles, Charleroi, Farciennes, Châtelet, Aiseau-Presles, sachant que l'ensemble du territoire communal n'est pas toujours repris.

Les habitants concernés de ces communes vont recevoir sous peu un courrier les invitant à retirer des comprimés d'iode stable chez le pharmacien, à raison d'une boîte pour 4 personnes. Ces comprimés sont distribués à titre préventif et ne doivent être pris qu'après recommandation des autorités en cas d'accident nucléaire.

- En tant qu'habitant, rendez-vous donc chez le pharmacien avec votre carte SIS et celles de votre ménage. En fonction de la composition de la famille, vous recevrez une ou plusieurs boîtes.
- En tant que responsable d'une collectivité, vous devez remplir un document avec le nombre de boîtes nécessaires à aller chercher chez le pharmacien. Ce document est téléchargeable sur le site <http://www.risquenucleaire.be>

Si vous disposez encore d'anciens comprimés d'iode, vous pouvez les rapporter lors de votre passage chez le pharmacien (seulement la tablette).

Les comprimés d'iode stable sont valables 10 ans minimum s'ils ont été correctement conservés. Ils seront périodiquement remplacés par les autorités.

Le Gouverneur de la Province de Hainaut souligne qu'afin que la population puisse prendre connaissance du risque et des actions de protection possibles :

- Dans chaque commune de la province une brochure d'information est disponible. Elle sera même distribuée en toutes-boîtes dans la zone entourant le site de l'IRE ;
- Les actions de protection seront également mises en avant via les médias

régionaux ;

- Des informations détaillées sont reprises sur le site Web :

<http://www.risquenucleaire.be>

- Jusqu'à la fin du mois d'avril un numéro d'information est mis gratuitement à disposition de la population entre 8 h et 20 h. Il suffit de former le 0800/14 689.

Le Gouverneur Durieux rappelle qu'en termes de prévention, ses services ont collaboré ces derniers mois à la mise sur pied d'un comité d'accompagnement visant à favoriser un large dialogue entre les entreprises, les riverains et les autorités. Le plan d'urgence radiologique de la Province de Hainaut a en outre été complètement revu et amélioré à la lumière de l'exercice de grande ampleur organisé en juin 2010. Un accent particulier a été mis sur la collaboration avec les communes concernées et entre les différentes disciplines de la planification d'urgence. Pour parfaire la communication entre ces acteurs, un système d'alerte par SMS se trouve par ailleurs en voie de finalisation dans les services du Gouverneur du Hainaut.